

REPUBLIQUE FRANCAISE



ARS PICARDIE - Délégation territoriale 60  
\*\*\*

13 rue Biot 60000 BEAUVAIS

Tél : 03 44 89 61 32

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2012

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **TRACY LE MONT**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux d'alimentation)*

## Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LE POINT DE MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU

Il s'agit du lieu où l'eau est mise en distribution éventuellement après traitement. Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU produite au point de mise en distribution (PMD).

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
TRACY LE MONT	TRACY LE MONT	1 741	CAP TRACY LE MONT PUIITS CAP TRACY LE MONT SOURCE	TTP TRACY LE MONT

**Nom de l'unité de gestion : TRACY LE MONT**

**Année : 2012**

<b>UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION</b>	<b>Unité de distribution</b>	<b>Population desservie</b>	<b>CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)</b>	<b>TTP (Nom de la station de traitement production)</b>
---	------------------------------	---------------------------------	---	---



**Nom de l'unité de gestion : TRACY LE MONT**

**Année : 2012**

**Installations de l'Unité de Gestion et leurs liens**

**Installation : 001321 - UNITE DE DISTRIBUTION TRACY LE MONT**

INSTALLATIONS EN AMONT					
Code INS amont	Nom de l'Installation amont	Type INS	Niveau	Pérennité du lien	Pourc. de débit
001320	TRACY LE MONT	TTP	1	Permanent	
000353	TRACY LE MONT SOURCE	CAP	2		
000354	TRACY LE MONT PUIITS	CAP	2		

## Nom de l'unité de gestion : TRACY LE MONT

Année : 2012

### SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n°97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (PLU) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de la DTD de l'Oise.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
TRACY LE MONT PUIITS	PUITS FORE	TRACY LE MONT	01052X0114	09/08/1984	27/03/1985	17/10/1986
TRACY LE MONT SOURCE	SOURCE CAPTEE	TRACY LE MONT	01052X0015	09/08/1984	27/03/1985	17/10/1986

## Nom de l'unité de gestion : TRACY LE MONT

Année : 2012

### SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n°97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (PLU) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de la DTD de l'Oise.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Protection
TRACY LE MONT PUIITS	PUIITS FORE	TRACY LE MONT	01052X0114	09/08/1984	27/03/1985	17/10/1986	17/10/1986	Oui
TRACY LE MONT SOURCE	SOURCE CAPTEE	TRACY LE MONT	01052X0015	09/08/1984	27/03/1985	17/10/1986	17/10/1986	Oui

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

<b>PH</b>	: pH à 20°C (unité pH)	<b>CTHF</b>	: Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	<b>NO3</b>	: Nitrates (mg/l)
<b>TH</b>	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	<b>ECOLI</b>	: Escherichia coli/100ml	<b>F</b>	: Fluorures (µg/l)
<b>TURB</b>	: Turbidité (NTU)	<b>CDT</b>	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	<b>AS</b>	: Arsenic (µg/l)
		<b>CDT25</b>	: Conductivité à 25°C (µS/cm)	<b>STRF</b>	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS

NB : \* les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

\* C = conforme aux limites de qualité, N = non conforme aux limites de qualité

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION  
Nom de l'installation : TRACY LE MONT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
03/07/12	TRACY LE MONT	ST TRAIT MÉLANGE SOURCE/PUITS	C	C
10/12/12	TRACY LE MONT	ST TRAIT MÉLANGE SOURCE/PUITS	C	C
10/12/12	TRACY LE MONT	ST TRAIT MÉLANGE SOURCE/PUITS	S	C

Nom de l'unité de gestion : TRACY LE MONT

Année : 2012

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : TRACY LE MONT

Détail	CDT μS/cm	CDT25 μS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unitépH	STRF n/100mL	TH °F
03/07/2012	645	720,00	0	34,10	7,20	0	37,20
10/12/2012	640	715,00	0	27,30	7,20	0	37,70
10/12/2012	663	735,00					38,60



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : TRACY LE MONT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

**Détail :**

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
05/01/12	TRACY LE MONT	CENTRE-VILLAGE	C	C
26/03/12	TRACY LE MONT	CENTRE-VILLAGE	C	C
11/06/12	TRACY LE MONT	CENTRE-VILLAGE	C	C
07/11/12	TRACY LE MONT	CENTRE-VILLAGE	C	C
21/11/12	TRACY LE MONT	CENTRE-VILLAGE	C	C
21/11/12	TRACY LE MONT	CENTRE-VILLAGE	S	C

Détail	CDT µS/cm	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unitépH	STRF n/100mL
05/01/2012	640	715,00	0	34,50	7,35	0
26/03/2012	665	740,00	0	34,90	7,40	0
11/06/2012	635	710,00	0	35,10	7,20	0
07/11/2012	620	690,00	0	36,70	7,30	0
21/11/2012	655	730,00	0		7,20	0
21/11/2012				36,20	7,20	

**Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation**

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée  
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

<b>Date Prélèvement</b>	<b>Paramètre</b>	<b>Unité</b>	<b>Valeur mesurée</b>	<b>Limites de qualité min.</b>	<b>Limites de qualité max.</b>
-------------------------	------------------	--------------	-----------------------	--------------------------------	--------------------------------

*Nombre de dépassements :*

<b>Date Prélèvement</b>	<b>Paramètre</b>	<b>Unité</b>	<b>Valeur mesurée</b>	<b>Références de qualité min.</b>	<b>Références de qualité max.</b>
-------------------------	------------------	--------------	-----------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

*Nombre de dépassements :*

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

**CAP TRACY LE MONT SOURCE**

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0	0	0	1				10000
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0	0	0	1				20000
Fluorures mg/L	mg/L	B	0,12	0,12	0,12	1				
Nitrates (en NO3)	mg/L	B	42,10	42,10	42,10	1				100,00
Titre hydrotimétrique	°F	B	39,40	39,40	39,40	1				
Total des pesticides analysés	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				5,00

**TTP TRACY LE MONT**

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	4				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	4				0
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,12	0,12	0,12	2				1,50
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	27,30	30,70	34,10	4				50,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	37,20	37,83	38,60	6				
Total des pesticides analysés	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	2				0,50

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI TRACY LE MONT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	10				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	10				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	34,50	35,48	36,70	10				50,00